

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE

LUTTER CONTRE LA DÉPRIVATION DES ENFANTS EN BELGIQUE : METTRE LES DROITS DES ENFANTS AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES



La pauvreté qui touche les enfants ne se résume pas à un manque de revenus. Elle se traduit par des privations concrètes qui affectent leur logement, leur alimentation, leur santé, leur éducation, leurs loisirs, leur participation sociale et, plus largement, l'exercice de leurs droits fondamentaux. Comprendre et combattre la déprivation des enfants suppose dès lors de regarder à la fois les conditions de vie des familles et les conséquences spécifiques de la pauvreté sur les enfants.

C'est le point de départ de cette étude de la CODE, qui croise les données disponibles avec les analyses et les expériences de plusieurs acteurs et actrices de la lutte contre la pauvreté et de la défense des droits de l'enfant en Belgique :

- ATD Quart-Monde
- Le Forum Bruxelles contre les inégalités
- La Ligue des Familles
- Le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté
- UNICEF Belgique

L'étude montre donc pourquoi une politique efficace de lutte contre la pauvreté doit être fondée sur les droits de l'enfant et agir sur les déterminants structurels de la pauvreté, plutôt que de faire peser sur les familles la responsabilité des privations qu'elles subissent.

La pauvreté des enfants est d'abord une réalité familiale et structurelle

Les données disponibles montrent que la pauvreté continue de toucher fortement les enfants en Belgique : près d'un enfant sur cinq est exposé au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et près d'un enfant sur dix connaît une situation de privation matérielle et sociale sévère. Derrière ces indicateurs se trouvent des réalités très concrètes : difficultés à se loger correctement, à se nourrir, à accéder aux soins, aux loisirs ou aux services essentiels, mais aussi instabilité résidentielle, changements d'école, fragilisation des liens sociaux et sentiment de honte ou d'exclusion.

La pauvreté ne peut donc être considérée comme une caractéristique individuelle de l'enfant ou comme le résultat de comportements parentaux. Elle est largement déterminée par la manière dont la société organise la distribution des revenus, l'accès au logement, la protection sociale et l'accès aux services essentiels

Cette approche est particulièrement importante pour les familles monoparentales, qui peuvent être confrontées simultanément à des contraintes de revenus, de logement, de garde des enfants, d'emploi et de mobilité. Lutter contre la déprivation des enfants implique dès lors de prendre en compte les conditions dans lesquelles vivent les familles qui les élèvent.

La déprivation est une atteinte aux droits de l'enfant

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant ne considère pas les enfants comme de simples bénéficiaires de politiques sociales : ils sont des titulaires de droits à part entière. La pauvreté doit donc être analysée au regard de ses conséquences sur l'exercice de ces droits.

Une approche fondée sur les droits de l'enfant permet notamment de considérer le droit à un niveau de vie suffisant, le droit à la santé, à l'éducation, à l'alimentation, au logement, au jeu et aux loisirs, à la participation et à la protection. Elle oblige également les pouvoirs publics à prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant, à lutter contre les discriminations et à permettre aux enfants de participer aux décisions qui les concernent.

Cette approche permet également de mieux comprendre les dimensions moins visibles de la pauvreté. Les enfants peuvent être confrontés à des violences symboliques et institutionnelles, à des discriminations, à des situations d'exclusion ou à des responsabilités qui ne devraient pas peser sur eux. La pauvreté vécue pendant l'enfance peut en outre avoir des effets durables sur la santé, la scolarité et les parcours de vie.

La protection sociale constitue un levier essentiel

L'étude rappelle que la protection sociale joue un rôle majeur dans la prévention de la pauvreté et de la déprivation des enfants. En 2021, les transferts monétaires de la protection sociale avaient permis de réduire de 53 % la déprivation des enfants par rapport à une situation hypothétique dans laquelle ces transferts n'existeraient pas.

Les politiques de redistribution ne constituent donc pas une réponse secondaire ou ponctuelle : elles sont l'un des principaux outils dont dispose la collectivité pour protéger les enfants des conséquences de la pauvreté familiale.

Or plusieurs évolutions récentes au niveau fédéral fragilisent cette fonction protectrice : durcissement des conditions d'accès à certains revenus de remplacement, limitation dans le temps des allocations de chômage, définancement de l'enveloppe bien-être ou encore durcissement du statut de cohabitant. Les familles migrantes sont également confrontées à des restrictions croissantes de l'accès à certains droits et à des situations d'insécurité administrative qui peuvent aggraver leur précarité.

Ces évolutions sont d'autant plus préoccupantes que l'augmentation des revenus minimums mise en œuvre lors de la précédente législature avait été associée à une diminution importante de la pauvreté touchant les familles avec enfants.

Des conditions de vie fragilisées dans plusieurs domaines

La déprivation des enfants est également liée aux conditions concrètes dans lesquelles ils grandissent.

Le logement constitue l'un des déterminants les plus importants. L'accès à un logement abordable, salubre, stable et adapté aux familles reste difficile, alors que l'habitat conditionne directement la santé, la stabilité et le développement des enfants.

D'autres services essentiels sont également concernés. Les difficultés persistantes d'accès à l'accueil de la petite enfance, les tensions budgétaires qui affectent certains dispositifs scolaires et alimentaires, la précarité énergétique ou encore les difficultés de mobilité peuvent toutes renforcer les privations auxquelles sont confrontés les enfants.

Les choix budgétaires opérés au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles illustrent particulièrement cette tension. La suppression du financement spécifique consacré aux repas complets, gratuits, sains et durables dans les écoles les plus défavorisées et la réduction des moyens destinés aux établissements en encadrement différencié interviennent alors même que ces dispositifs visaient précisément les enfants les plus vulnérables. Les difficultés rencontrées dans le secteur de la petite enfance constituent un autre exemple de cette contradiction entre la reconnaissance du rôle essentiel des services destinés aux jeunes enfants et la fragilisation de certains moyens qui leur sont consacrés.

Une politique encore trop fragmentée

La Belgique dispose pourtant de nombreux outils et mécanismes destinés à lutter contre la pauvreté et à garantir les droits de l'enfant. La Garantie européenne pour l'enfance constitue notamment un cadre important autour de cinq domaines essentiels : l'éducation, les soins de santé, l'accueil de la petite enfance, l'alimentation et le logement.

Mais l'étude met en évidence un manque de cohérence entre les politiques menées aux différents niveaux de pouvoir. Les décisions fédérales, régionales, communautaires et locales peuvent avoir des effets qui se cumulent sur les mêmes familles, sans être systématiquement évaluées ensemble au regard de leurs conséquences sur les enfants.

Des mécanismes de concertation interfédérale existent pourtant, notamment le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale et la Conférence interministérielle consacrée à la lutte contre la pauvreté. Leur capacité à garantir une véritable cohérence des politiques demeure cependant limitée.

Une forte présence de la pauvreté infantile dans les discours

L'étude met enfin en évidence un paradoxe particulièrement important : alors que la lutte contre la pauvreté infantile occupe une place importante dans les discours politiques, les politiques publiques récentes ne témoignent pas toujours d'un renforcement comparable des dispositifs structurels permettant de réduire cette pauvreté.

Les responsables politiques présentent régulièrement la lutte contre la pauvreté infantile comme une priorité, notamment dans le cadre de la Garantie européenne pour l'enfance. Le 6 mai 2026, lors de l'Examen périodique universel de la Belgique devant les Nations Unies, le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot déclarait ainsi : « C'est une thématique importante. C'est une priorité politique au niveau de la Belgique, tant au niveau fédéral qu'au niveau des entités fédérées. »

Cette affirmation entre cependant en tension avec certaines évolutions récentes : affaiblissement de mécanismes de protection sociale, réduction de certains financements, difficultés persistantes d'accès au logement, tensions dans l'accueil de la petite enfance ou recul de dispositifs destinés aux enfants les plus vulnérables.

La question posée par l'étude n'est donc pas de nier l'importance des engagements politiques, mais de rappeler qu'une priorité politique doit aussi pouvoir se mesurer à ses effets concrets sur les conditions de vie et les droits des enfants.

Mettre les droits de l'enfant au cœur des politiques publiques

La CODE formule dès lors plusieurs pistes d'action : faire de la lutte contre la pauvreté et la déprivation des enfants une priorité politique transversale et mesurable ; rendre obligatoires les évaluations d'impact des politiques sur les droits de l'enfant ; garantir un accès effectif et non stigmatisant aux droits sociaux ; investir dans la petite enfance ; renforcer la participation des enfants et des familles concernées ; et mettre en place un « child budgeting » permettant de suivre les ressources consacrées aux enfants et les effets des choix budgétaires.

Lutter contre la déprivation des enfants ne consiste donc pas à intervenir uniquement lorsque les privations sont déjà installées. Il s'agit d'agir sur les conditions qui les produisent et de garantir à chaque enfant l'exercice effectif de ses droits.

La pauvreté n'est pas une responsabilité individuelle. Elle résulte largement de choix collectifs et de l'organisation de notre société. La combattre constitue dès lors à la fois une obligation au regard des droits de l'enfant et un choix de société.

Étude complète sur
www.lacode.be



Les membres de la CODE

